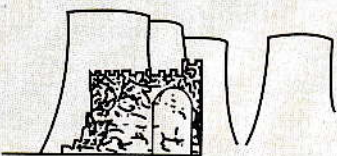


Mémoire
d'Ardèche



TEMPS PRESENT

Archives de l'Ardèche - Place A. Malraux 07000 Privas

N° 74

Entre Rhône et Vivarais...

Une longue histoire



15 mai 2002

Le Rhône, frontière et lieu de passage dans l'histoire des protestants en Vivarais avant 1789

Pierre et Monique COULET

La Réforme s'est répandue en Vivarais dès 1528 (1). Les "idées nouvelles" furent combattues très vite par les autorités ecclésiastiques, notamment par l'évêque de Viviers, et des condamnations à mort prononcées. Pendant de longues périodes, les protestants du Vivarais comme ceux de la France entière, malgré quelques tentatives d'apaisement, ont été, à des degrés divers, considérés comme des proscrits. Arrêtés, ils risquaient la prison, les galères ou la mort (2).

Ainsi, pour les révoltés qui s'opposaient aux armées du roi ou les pacifiques qui choisissaient l'exil pour éviter d'abjurer, tout déplacement représentait un danger. Si les vallées constituaient des voies de communication utiles, la traversée clandestine des fleuves et rivières n'était pas sans risques. Le Rhône à cet égard fut pour les révoltés comme pour les candidats à l'exil, soit un obstacle à franchir, soit une voie de pénétration ou de fuite.

Notre but est d'illustrer ceci par quelques épisodes représentatifs, choisis à différentes périodes, de relative paix sociale ou de répression.

Le Rhône de l'époque était bien différent de celui d'aujourd'hui. Son lit très vaste mesurait dans de nombreux secteurs plusieurs kilomètres de large. L'axe fluvial était mobile dans cette vaste plaine alluviale, se déplaçant latéralement à la faveur des crues. Il multipliait ses bras secondaires et ses bras morts (lônes) avec la présence de nombreuses îles et bancs de gravier.

Dans ce secteur de la moyenne vallée du Rhône, au sud de Lyon, le fleuve avait ses hautes eaux à l'automne et au printemps et ses basses eaux en hiver.

Entre Lyon et la mer, la pente étant

plus forte qu'à l'amont, le fleuve, grossi de toutes les eaux de ses affluents, était fougueux, puissant, à très fort courant et crues dévastatrices. Il en résultait des problèmes de navigation tant pour la traversée que pour le cabotage ou le transport le long du cours.

LE RHÔNE, OBSTACLE À FRANCHIR

Depuis longtemps et dans le secteur qui nous intéresse, le Rhône n'est plus une frontière entre l'Empire et le Royaume puisque le Dauphiné est rattaché à la couronne de France de-

puis 1349 (3). Il constitue toutefois une frontière politique au niveau d'Avignon, enclave papale, et au niveau de la Principauté d'Orange. Cette dernière, avant son rattachement à la couronne en 1702, jouissait d'un statut particulier et le culte protestant continua à y être pratiqué après la révocation de l'Édit de Nantes. Ces deux villes échappaient donc à la législation royale.

La topographie du Rhône avait d'importantes conséquences pour la traversée. Les eaux étant plus étalées dans la plaine alluviale et passant dans de multiples bras, le fleuve était moins

1. Samuel Mours, *Le Protestantisme en Vivarais et en Velay*, 1949, réédité par Les Presses du Languedoc et Patrimoine huguenot d'Ardèche, Montpellier, 2001.

2. Odette Autrand, "Obéir au roi ou suivre les mouvements de sa Conscience", *Cahiers de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, n° 68, pp. 17-30, 2000.

3. Fernand Braudel, *L'identité de la France. Espace et Histoire*, Paris, Arthaud, Vol. 1-3, 1986, réédition Flammarion, 1991.

Quelques dates repères

- 1562, un édit royal reconnaît l'existence légale des protestants, mais les antagonismes restent vifs entre catholiques et protestants conduisant aux "guerres de religion" successives avec leur cortège d'atrocités de part et d'autre.
- 1598, la paix religieuse est rétablie par Henri IV avec la promulgation de l'Édit de Nantes.
- 1610, assassinat d'Henri IV. Sous Louis XIII, période de démantèlement progressif des places fortes tenues par les protestants (Privas 1629). Premières "dragonnades" à Vals.
- 1683, période de dragonnades très dure pour obtenir, sous la contrainte, l'abjuration des protestants.
- 1685, révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV. Exil de nombreux protestants qui, refusant d'abjurer, partent pour les pays du "Refuge" (essentiellement Suisse, Hollande, Allemagne et Angleterre). Pour ceux qui restent, "les Nouveaux Convertis", commence la période dite du "Désert" et des cultes clandestins dans des lieux reculés.
- 1704-1709, suivant le mouvement des Camisards en Cévennes de 1702, deux tentatives de soulèvement ont lieu en Vivarais.
- 1787, Louis XVI accorde aux protestants par "l'Édit de Tolérance" le droit d'avoir un état-civil enregistré par l'administration judiciaire ou par les prêtres.
- 1789, Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Article X : "Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi".
- 1792, l'état-civil est tenu par les municipalités.

profond qu'aujourd'hui et lors des basses eaux, le passage à pied sec était possible dans les bras secondaires et même parfois jusqu'au milieu du cours du fleuve. C'est le cas à Valence en 1545 et pendant l'hiver 1639. Il était alors possible de traverser le fleuve à cheval au niveau de Soyons. La largeur du fleuve au niveau des Granges n'était que de 200 pas. Ces basses eaux se sont prolongées jusqu'en juin (4).

Bien que depuis 1380 le roi de France fut propriétaire de toutes les eaux du Rhône et de toutes les îles, souvent ces dernières étaient investies par des particuliers. Leur configuration variait avec les crues du Rhône et au niveau du Vivarais, elles étaient l'objet de litiges avec le Dauphiné.

En 1659 les protestants qui habitaient les "Isles de la Voulte" avaient demandé à être rattachés à la paroisse de Livron, probablement pour des raisons de facilité d'accès (5).

Ces îles étaient surtout habitées par des pêcheurs presque tous protestants et très certainement le siège de divers trafics, conditions également propices à des passages clandestins, à des étapes pour ceux qui partaient vers les pays du Refuge ou en revenaient. Elles permettaient même l'installation de prédicants recherchés tel Jean-Pierre Dortial, originaire de Chalancon, finalement arrêté puis exécuté à Nîmes en 1742 (6). À la suite de son arrestation une amende de 3 000 L devait être infligée aux Nouveaux Convertis des communautés environnantes. La haute administration s'interrogea alors pour savoir si, par rapport au Rhône, la maison dans laquelle avait été arrêté Dortial se trouvait située en Vivarais ou en

Dauphiné. En effet, les deux provinces n'étaient pas soumises aux mêmes ordonnances royales et les modalités de répartition de l'amende s'en trouvaient affectées. Des éclaircissements furent demandés par M. de Bernage à M. Dumolard, subdélégué de l'intendant pour le Vivarais, comme l'indique un mémoire de l'époque conservé aux Archives départementales de l'Hérault sous la cote C 210 :

"La maison de Louis Souchon où s'est fait la capture de Dortial est dans la paroisse et mandement de Livron province du Dauphiné, et non dans les Isles de la Voulte ainsy qu'on l'avait exposé, qu'il est vrai que cette maison est très proche des Isles de la Voulte qui quoi qu'en delà du Rhône appartient au Vivarais et sont de la paroisse et mandement de la Voulte, parce qu'il est prouvé qu'avant que le Rhône changeât de lit, il passait anciennement bien au-delà de ces mêmes terres qui sont toujours demeurées en Languedoc ;

Il résulte de ses éclaircissements que la maison dans laquelle Dortial a été arrêté, n'est point située en Vivarais et que conséquemment il n'y a point d'arrondissement sur lequel on puisse répartir l'amende en question".

À la suite de cette enquête, un "projet d'arrondissement pour la répartition de l'amende" regroupant les communautés du Vivarais les plus proches, celles de la Voulte et du Pouzin, fut en fait proposé.

Ces îles constituaient également un passage privilégié pour les colporteurs qui s'approvisionnaient en livres

prohibés, en Suisse mais aussi à Avignon (7). Dans la cité papale, l'édition de livres interdits et de contrefaçons, y compris de ceux de la "Religion Prétendue Réformée", était florissante. Grâce à la proximité géographique de la Provence, du Dauphiné et du Languedoc, ces ouvrages trouvaient en effet facilement preneur. Le Comtat Venaissin était également une région de production et de commerce de poudre pour munitions qui faisait l'objet d'une contrebande importante.

Certes, la traversée du fleuve était possible grâce aux ponts et aux bacs à trille mais les ponts étaient rares. Il n'y en avait pas entre Serrières et Bourg-Saint-Andéol. En aval du confluent de l'Ardèche et du Rhône, le plus proche était celui du (Pont) Saint-Esprit. À l'époque, c'était un pont fragile qui ne pouvait supporter le passage de chargements. Le pont est resté d'ailleurs assez longtemps avec une arche en partie rompue. Les charrettes et voitures devaient passer à vide ; elles étaient donc déchargées sur la rive, la marchandise était transportée par bateau et rechargée sur la rive opposée. Les voyageurs traversaient à pied. Il en était de même pour le pont d'Avignon, à l'aval.

4. André Blanc, *La Vie dans le Valentinois sous les rois de France (de 1500 à 1790)*, Paris, éditions A. et J. Picard, 1977.

5. Eugène Arnaud, *Histoire des Protestants du Vivarais et du Velay*, Paris, Grassart, Vol. 1-2, 1888, Slatkine reprints, Genève, 1979.

6. Samuel Mours, *Portraits huguenots vivarois*, Publications du Musée du Désert en Cévennes, 1948.

7. Laurence Fontaine, *Histoire du colportage en Europe, XVe-XIXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1993.



“Vue de la ville de Valence”, aquarelle de Le May XVIIIe siècle
(Gravée par Née pour *Le voyage pittoresque de la France*)

Les bacs à traile étaient plus nombreux mais irrégulièrement répartis le long du fleuve. Au début du XVIIIe siècle, on comptait quinze bacs entre Serrières et Bourg-Saint-Andéol (8). Si, entre les Granges et le Pouzin, on comptait cinq bacs sur 25 km de fleuve environ, entre le Pouzin et Rochemaure, il n’y en avait que deux sur 21 km. Pendant les périodes de tolérance, ces lieux de passage étaient accessibles aux protestants.

Valence et Soyons

La Réforme a pénétré très tôt en Dauphiné. À Valence, un certain nombre d’habitants vivaient “à la mode de Genève” dès le milieu du XVIe siècle. Son Université était considérée comme un “foyer d’hérésie” et des assemblées se tenaient en pleine ville dès 1560. Ces “hérétiques” dont le nombre ne cessait de croître eurent même deux pasteurs mais, après la destruction par les protestants “d’images” dans les églises, la répression allait s’abattre rapidement sur la communauté et les deux pasteurs exécutés ainsi que certains notables de la paroisse (9).

Valence était alors un port important et une cité très active. Elle devait sa vitalité à sa situation géographique proche de la confluence de deux cours d’eau navigables, le Rhône et l’Isère, et aux échanges permanents avec le Vivarais par le bac à traile et les nom-

breuses barques qui faisaient le va-et-vient entre les deux rives. Les échanges commerciaux étaient multiples et le négoce du sel, sa plus grande source de richesse. En 1568, les greniers à sel et les magasins étaient aux mains des protestants (10). Ces derniers représentaient à la fin du XVIe siècle la moitié de la population de la ville.

Cependant, en 1598, quand l’Édit de Nantes fut promulgué par Henri IV, Valence ville épiscopale du Dauphiné ne put obtenir le droit d’exercice de la religion réformée et les protestants de la ville furent officiellement rattachés à Soyons sur l’autre rive du Rhône, en Languedoc (11). Ces deux villes relevaient donc administrative-ment de deux provinces différentes.

En outre, il faut noter que Soyons et ses alentours étaient sous la dépendance du seigneur de Crussol d’une part et sous la juridiction ecclésiastique de l’évêque de Valence d’autre part. Cette bi-appartenance, administrative et ecclésiastique, fut à l’origine de bien des conflits...

L’un des pasteurs de cette paroisse fut Isaac Homel, figure importante du protestantisme en Vivarais, né à Valence en 1620 dans une famille relativement aisée. Il devint pasteur à Soyons probablement vers l’âge de 27 ans et y exerça son ministère pendant trente-cinq ans.

Pour assister au culte du dimanche, les paroissiens de Valence gagnaient Soyons directement en barque ou par “le grand chemin” après avoir franchi le Rhône en bac à traile.

En 1682, le temple de Soyons fut condamné par le pouvoir royal à être démoli comme beaucoup d’autres temples de la région. Homel en fut très affecté et prit une part active au mouvement de résistance qui, à l’initiative de Brousson avocat au Parlement de Toulouse, passant outre aux interdictions, demanda aux pasteurs de continuer à prêcher dans les lieux interdits. La répression s’amplifia et Homel considéré comme l’un des instigateurs de la rébellion, fut arrêté et condamné à être roué vif à Tournon en octobre 1683, place des Gravières.

Les routes de l’exil

Des mesures de plus en plus restrictives et vexatoires, qui vont culminer avec les “dragonnades”, furent prises à l’égard des “religionnaires”,

8. Jean-Louis Issartel, “Pour passer le Rhône au temps du bac à traile”, *Cahiers de Mémoire d’Ardèche et Temps Présent*, n° 58, pp. 11-15, 1998.

9. Samuel Mours, *Le Protestantisme...*, op. cité.

10. André Blanc, op. cité.

11. Samuel Mours, *Isaac Homel et son temps*, Publications du Musée du Désert en Cévennes, 1945.

toutes tendant à limiter puis à abolir les libertés qui leur avaient été accordées en 1598. En octobre 1685, après les abjurations massives obtenues sous la contrainte, Louis XIV, persuadé par son entourage qu'il n'y avait plus de protestants dans le royaume, révoqua l'Édit de Nantes.

Les conséquences furent dramatiques. Les temples qui subsistaient furent détruits et l'exercice du culte protestant interdit. Les pasteurs devaient abjurer ou quitter le pays dans les quinze jours sous peine de condamnation aux galères. Les "Nouveaux Convertis" devaient assister à la messe et participer aux sacrements, mais n'avaient pas le droit de quitter le pays.

Malgré cette interdiction, beaucoup choisirent l'exil avec ses conséquences familiales terribles : séparation, abandon des biens, mais aussi risque d'être arrêté en cours de route et condamné aux galères comme ce fut le cas pour Jean Marteilhe dont nous reparlerons plus loin.

Pour gagner les pays du Refuge il fallait connaître au moins un itinéraire et le plus souvent trouver un guide qui risquait sa liberté ou sa vie et qu'il fallait payer.

Les protestants fuyant les Cévennes ou le Vivarais essayaient de gagner surtout la Suisse et éventuellement continuaient leur route ensuite vers les autres pays d'Europe accueillant les réfugiés.

Le Vivarais était un lieu de passage pour les Cévenols. Ceux-ci arrivaient par Vals et traversaient le Rhône au Pouzin. D'autres passaient plus au sud et franchissaient le fleuve aux environs de Bourg-Saint-Andéol. Plus rarement on pouvait suivre la rive droite et remonter vers Lyon.

Il y avait deux voies principales, avec bien sûr des variantes, pour gagner la Suisse : l'une par le Dauphiné, l'autre par le Lyonnais. Un itinéraire possible passant par le Dauphiné consistait à remonter la vallée de l'Isère que l'on traversait à Beauvoir puis par Moirans, Les Écheltes, à gagner Genève par la Savoie qui n'était pas alors province française.

Ces itinéraires pouvaient être utilisés dans les deux sens. C'était le cas pour les fugitifs qui, établis en Suisse, revenaient clandestinement pour régler leurs affaires ou pour essayer de soulever le pays contre l'oppression.

C'est au passage des frontières ou du Rhône, lieux qui pouvaient être gardés le plus facilement par les trou-

pes royales, que l'on courait les plus grands risques. Il est évident que les sites aménagés pour les communications transversales, ponts et bacs, étaient les plus surveillés. Basville, intendant du Languedoc et le maréchal de Villars qui commandait les troupes avaient fait installer le long du Rhône tout un ensemble de postes de contrôle qui étaient très efficaces et où l'on arrêtait les voyageurs suspects.

Selon les documents d'archives concernant les "*comptes de surveillance du Rhône et l'armement des bourgeoisies pour garder les passages et empêcher les fanatiques d'entrer dans le pays et dans les Boutières*", la liste des postes de garde montre qu'ils étaient situés pratiquement au niveau de chaque bac à traîlle, certains postes comportant une "baraque" comme à Andance, Sainte-Eulalie (Granges), Charmes ou Beauchastel (12). Le port de la Voulte était particulièrement surveillé. L'Intendant du Languedoc ordonna en 1707 qu'une baraque soit construite "à chaux et à sable" pour abriter la garde (13).

Au début du XVIII^e siècle et malgré les risques, les pasteurs revinrent dans le royaume et le payèrent souvent de leur vie. La difficulté liée à la traversée clandestine du Rhône est illustrée par la relation que nous avons du voyage en 1715 du pasteur Roger originaire du Languedoc exerçant en Dauphiné et revenant de Nîmes (14). Il tenta le passage du Rhône au Pouzin :

"... *Il se remit en route, tenant le grand chemin pour plus de sûreté et marchant à la suite des voituriers. Au Pouzin il courut un grand péril, car il passa une demi-heure au moins avec les gardiens du bac du Rhône, à qui on avait remis son signalement avec ordre de l'arrêter, parce qu'il avait présidé une assemblée dans les environs en se rendant en Languedoc*".

Il ne fut pas reconnu et put exercer son ministère jusqu'en 1745 où, lors d'une recrudescence de la répression, il fut arrêté et condamné à la pendaison.

À cette époque également on multiplia les péages, ce qui eut pour conséquence d'augmenter de façon significative le nombre de contrebandiers. En 1728, plusieurs d'entre eux furent arrêtés alors qu'ils transportaient de la poudre en Vivarais. L'intendant exi-

gea alors la présence de corps de garde au niveau de tous les bacs qui traversaient le Rhône. Si des troupes de contrebandiers étaient repérées, on devait sonner le tocsin. Souvent un deuxième cordon de gardes était établi à l'intérieur des terres (15). La traversée du Rhône n'était donc pas chose aisée pour ceux qui voyageaient clandestinement.

Le passage du Rhône par Abraham Mazel et ses compagnons en 1709

En 1709, plus de vingt ans après la révocation de l'Édit de Nantes, quelques Camisards exilés à l'étranger après la guerre des Cévennes de 1702-1704 voulurent lutter contre l'oppression royale et rétablir les droits accordés aux protestants plus d'un siècle auparavant par l'Édit de Nantes, même au prix d'une insurrection. Ils espéraient le soutien des pays du Refuge et notamment de l'Angleterre. Ils revinrent donc en France pour préparer le soulèvement en commençant par le Vivarais espérant que les Cévennes suivraient et que le mouvement pourrait s'étendre au pays tout entier.

Dans ce but, Abraham Mazel quitte Genève pour le Vivarais fin mars 1709. Il a 31 ans et a été à l'origine de la révolte des Cévennes de juillet 1702. Il est accompagné d'Antoine Dupont et de Daniel Gui dit Billard, deux anciens Camisards de la troupe de Cavalier avec qui ils étaient partis en exil en 1704.

Ils ont pour guide Antoine Sallier, cardeur de laine originaire de Boffres, qui s'était réfugié à Lausanne. Il avait prêché en Vivarais et connaissait bien le pays.

Les quatre hommes vont gagner le Dauphiné en cinq jours en prenant l'itinéraire de la Savoie par Chambéry et les Écheltes.

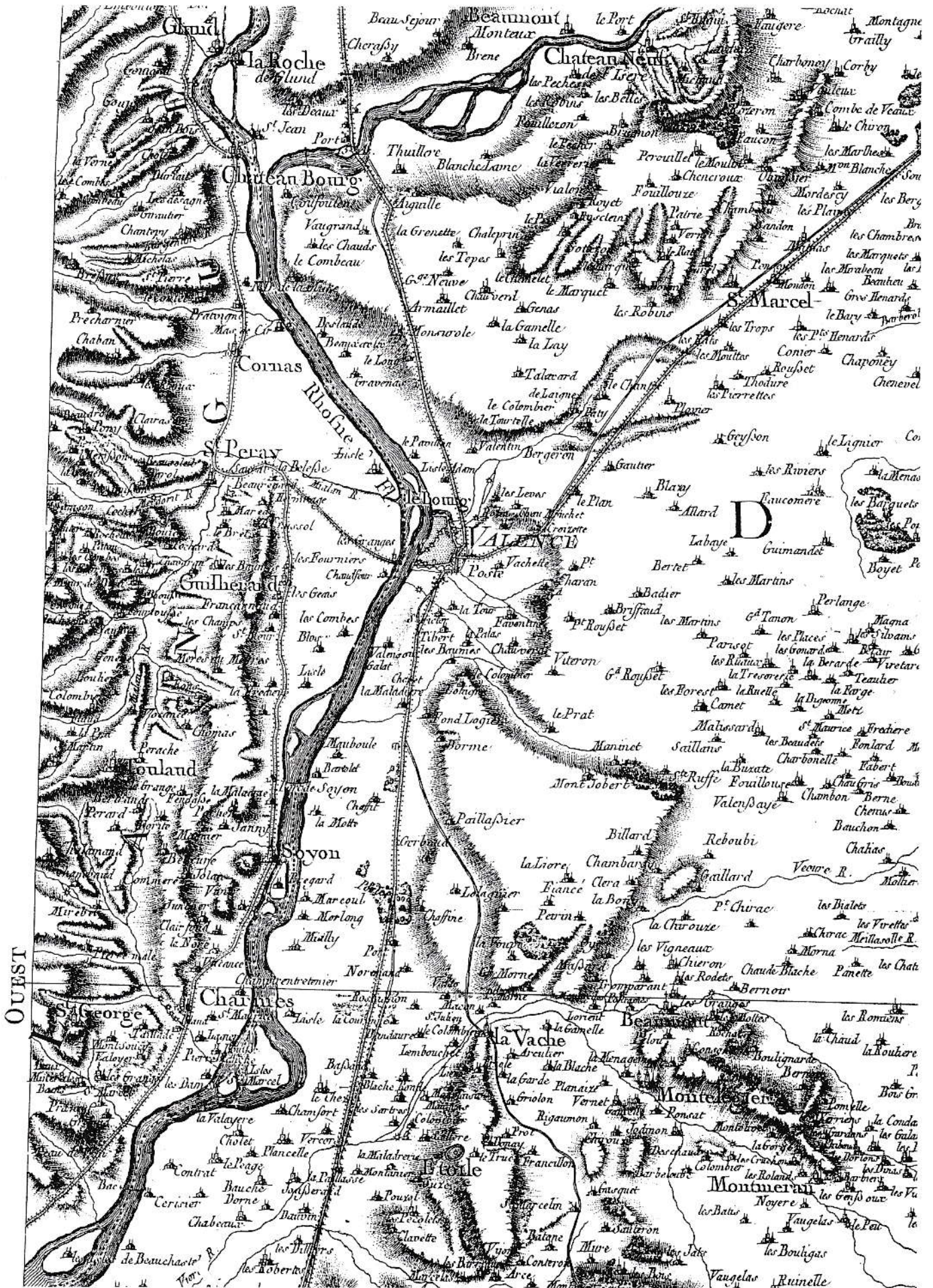
Ils arrivent sans encombre à Beaumont près de Valence où ils sont hébergés par un protestant nommé Gensel. Leur hôte est un homme courageux car il risque sa vie en les hébergeant. Sallier va à Valence pour

12. A.D.A. C 1067-1.

13. Albin Mazon, *Notice sur la baronnie de La Voulte*, Privas, Imprimerie Centrale de l'Ardeche, 1897. 2^eme éd. avec supplément, Valence, La Bouquinerie, 1991.

14. Eugène Arnaud, *Histoire des Protestants du Dauphiné aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Grassart, Vol. 1-3, 1876. Réimpression Davin Libraire-Éditeur, 1998.

15. Numa Peyrard, *Le vieux Tournon des origines à 1789*, Tournon, Société des Amis de l'Instruction laïque, 1980.



Carte de Cassini (vers 1750) - On remarque les deux chemins rive gauche et rive droite avec l'embranchement Saint-Péray - Les Granges. La traversée du Rhône à hauteur de Valence n'est pas indiquée mais on distingue le bac de Châteaubourg et celui de Port de Soyons

voir quels sont les moyens de traverser le Rhône sans se faire repérer car, bien entendu, nos quatre hommes n'ont pas le "passport" délivré par les autorités et que l'on devait montrer à toute réquisition. La traversée nocturne en barque conduite par un passeur consentant était donc la seule issue pour les proscrits.

La tâche n'est pas aisée et Sallier a beaucoup de peine à trouver un passeur. Il finit par convaincre un protestant des environs de Vernoux surnommé La Baume, qui était garde aux "Granges de Valence" et qui consent à les embarquer pour un louis d'or !

Les Camisards veulent passer le Rhône le plus vite possible et la traversée est tentée le soir du 4 avril assez tard. Par chance ce soir-là, un gros orage incite les gardes à se mettre à l'abri en rive droite. Les Camisards ne sont pas repérés. À cause du vent et du courant, la barque est déviée vers le sud et ils accosteront près de Soyons sans être inquiétés (16).

"... Les Camisards, armés de pistolets et de cannes à épée, étaient bien résolus, d'ailleurs, à se défaire de ces gardes, s'ils se fussent opposés à leur passage. À l'exception d'Abraham, ils étaient bien mis, habillés en officiers, avec chapeau bordé, canne et montre."

La tentative de soulèvement du Vivarais n'aboutira pas. Une petite troupe de Camisards sera rassemblée mais, en juillet, elle sera décimée aux combats de Leyrisse (Alboussière - Champis) et Font-Réal (Saint-Jean-Chambre). Mazel et Billard survivront mais seront pris ultérieurement. Le passeur La Baume, de son véritable nom Pierre Bart, sera pris, jugé à Privas en novembre 1709 et condamné à être rompu vif sur la place de Vernoux (17).

LE RHÔNE, VOIE DE COMMUNICATION

Quel était à cette époque le mode de transport prééminent le long de la vallée du Rhône ? Les auteurs ont des avis divergents sur ce point. Pour certains, les déplacements par voie terrestre dominaient. Ils entretenaient toute une foule d'aubergistes, logeurs, palefreniers, maréchaux-ferrants... tandis que la voie d'eau n'intéressait que deux mille personnes environ entre Tournon et Pont-Saint-Esprit (18). Pour d'autres, la voie d'eau étant plus sûre était beaucoup plus pratiquée que la voie terrestre.

Circuler le long du fleuve par voie terrestre était possible tant par la rive droite que par la rive gauche.

Pour aller du Languedoc à Lyon par la rive gauche, il fallait traverser le Rhône au (Pont) Saint-Esprit - avec les contraintes évoquées plus haut - et emprunter une route souvent mal entretenue qui de plus obligeait à traverser des rivières importantes, le plus souvent par bac. C'est pourquoi la route de rive droite par le Vivarais était beaucoup plus empruntée (19). En effet, les affluents de rive gauche descendent tous des Alpes et sont pour la plupart beaucoup plus puissants que ceux de rive droite. Emprunter la rive gauche exigeait de traverser la Durance, l'Ouvèze, l'Aigues, la Drôme et l'Isère. En rive droite, seul le passage de l'Ardèche à son confluent présentait de réelles difficultés en raison du déplacement fréquent du lit de la rivière, le Gardon, l'Éyrieux et le Doux étant des cours d'eau au débit plus modeste, sauf bien sûr en cas de forte crue.

Les ponts à l'embouchure des affluents du Rhône ont pour la plupart été construits très tardivement.

Les prisonniers conduits par voie d'eau

La voie d'eau qui servait généralement au transport des troupes était aussi empruntée pour conduire les prisonniers devant être jugés à Montpellier ou destinés aux galères à Marseille.

Deux Camisards des Cévennes, Salomon Couderc et Pierre Vignes, accompagnés d'un guide expérimenté, Jacques Veyrac, avaient tenté le passage du Rhône au niveau du Pouzin en 1706. Moins chanceux que Mazel et ses compagnons dont il a été question plus haut, ils furent dénoncés par les intermédiaires à qui le guide s'était adressé et furent arrêtés tous les trois ainsi que les hôteliers qui les avaient logés. Ils furent envoyés à Montpellier pour être interrogés directement par l'intendant.

Le maréchal de camp Julien écrivit immédiatement de Saint-Péray pour rendre compte de cette capture à Chamillart, secrétaire d'État à la guerre (20) :

"Les deux Camisards et leur guide pris dans la paroisse de Livron partent hier matin de Valence dans un bateau escorté par le prévost et douze archers pour estre conduits à Mr de Basville. Je fis joindre le pontonnier

du bac du Pouzin et l'homme dans la maison duquel le guide fut pris dans une des Isles de la Voulte au dela du Rhosne, l'hote du village de Beaumont dans la maison duquel les deux Camisards avoient resté deux ou trois jours fust aussi arrêté par ordre de l'intendant du Dauphiné et a été envoyé avec les autres coquins à Montpellier. Ils iront par eau jusqu'à Beaucaire et j'ay ordonné au prévost de renforcer son escorte de Beaucaire jusqu'à Montpellier par un sergent et douze soldats afin qu'il n'arrive aucun contre temps désagréable et je l'ay averti aussi par précaution qu'au cas que dans son chemin il se presenta quelque bande de Camisards pour enlever les scélérats, il ne manqua pas dans le moment de faire égorguer les deux Camisards et le guide le tout pour n'être pas la dupe de cette canaille".

À Montpellier les prisonniers furent interrogés par Basville et questionnés sous la torture. Couderc ne parla pas et fut condamné à être brûlé vif. Pierre Vignes et Jacques Veyrac furent pendus à ses côtés. Les trois exécutions eurent lieu à Montpellier le 3 mars 1706. Couderc mourut "en démoniaque" ce qui signifie dans le langage du temps qu'il refusa d'abjurer la foi réformée malgré les exhortations des prêtres.

Le transfert aux galères

Les protestants condamnés aux galères pour "fait de religion" rejoignaient Marseille mêlés aux condamnés de droit commun. Les prisonniers étaient enchaînés deux par deux et ces couples enchaînés les uns aux autres formaient ce que l'on appelait la "chaîne".

Nous disposons des Mémoires d'un jeune protestant de 17 ans originaire de Bergerac, Jean Marteilhe, condamné en 1701 aux "galères perpétuelles" pour avoir voulu sortir du royaume et gagner la Hollande (21).

Arrêté près de Mézières avec un

16. Eugène Arnaud, *Histoire des Protestants du Vivarais, et du Velay*, op. cité.

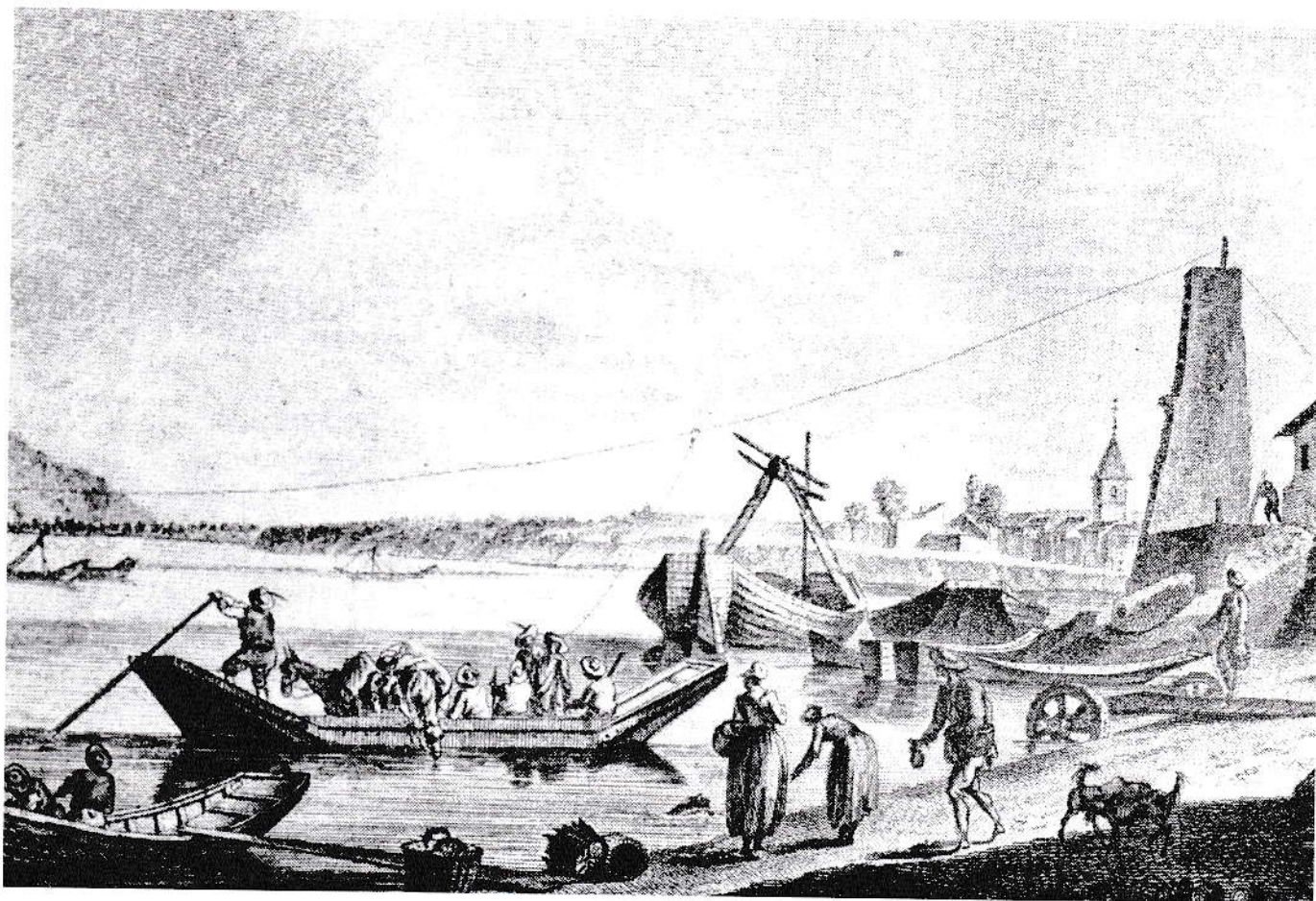
17. A.D.A. 25 B 74/97

18. Numa Peyrard, op. cité.

19. Alain Fambon, "Le passage de la rivière Ardèche à son embouchure", *Cahiers de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, n° 59, pp. 21-36, 1998.

20. Henri Bosc, *La guerre des Cévennes (1702-1710)*, Tome V, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1990.

21. Jean Marteilhe, *Mémoires d'un Galérien du Roi-Soleil* (Édition annotée par A. Zysberg), Paris, Mercure de France, 1989.



*Le port de Valence au XVIIe siècle
(Album du Dauphiné)*

compagnon et après être resté prisonnier plusieurs années à Dunkerque, il est transféré à Marseille en passant par Paris. Le voyage se faisait à pied sous la conduite de gardes avec à chaque étape des conditions d'hébergement et de nourriture déplorables. Il fallait environ deux semaines pour aller de Paris à Dijon, puis, à partir de Chalon, les prisonniers descendaient la Saône en barques jusqu'à Lyon où la chaîne changeait de fleuve et descendait le Rhône.

Les conditions étaient extrêmement dures et un certain nombre de prisonniers mouraient en route. C'était encore pire lorsque le transfert se faisait en hiver. Ce fut le cas pour Jean Marteilhe qui quitta Paris le 17 décembre 1712 et qui écrit dans ses Mémoires :

"... En arrivant à Lyon, on mit toute la chaîne dans de grands bateaux plats pour descendre le Rhône jusques au Pont Saint Esprit ; de là par terre à Avignon et d'Avignon à Marseille, où nous arrivâmes le 17 janvier 1713, tous vingt deux, grâces à Dieu, en bonne santé. Des autres il en était mort beaucoup en chemin et il y en avait très peu qui ne fussent malades, dont divers moururent à

l'hôpital de Marseille. Voila la fin de notre route de Dunkerque à Marseille ; route qui m'a fait plus souffrir principalement depuis Paris, que pendant les douze années précédentes de ma prison et de mon séjour sur les galères".

Cette chaîne comprenait deux cent quatre-vingt-un hommes au départ dont vingt-deux condamnés pour cause de religion, auxquels Jean Marteilhe fait allusion dans son texte ; seize périrent en route et seize dans les six premiers mois, conséquence du voyage et des mauvais traitements subis.

La saison pendant laquelle voyageait la chaîne était importante. En hiver évidemment les conditions étaient beaucoup plus rudes. Même s'il faisait très froid sur le bateau, le trajet était moins exténuant comparé à celui de la chaîne venant de Bretagne qui ne comportait pas de transport par eau et où la mortalité était beaucoup plus élevée.

Jean Marteilhe fut libéré en juin 1713 avec cent trente-cinq autres forçats protestants grâce à l'action de Jacques de Rochegude originaire d'Alès et réfugié en Suisse qui obtint

après la paix d'Utrecht, l'intervention de la reine Anne d'Angleterre auprès de Louis XIV. Les forçats furent libérés à condition de quitter définitivement le royaume. Parmi eux, il y avait Matthieu Duny originaire du Velay, aux galères depuis 1698, Alexandre Astier du hameau du Vignal près de Saint-Cierge-la-Serre, aux galères depuis 1689 ainsi que huit autres Vivarois (22). Jean Marteilhe mourut aux Pays-Bas en 1777 à l'âge de 93 ans...

Aujourd'hui, il suffit de quelques minutes pour passer d'une rive du Rhône à l'autre et on peut descendre le fleuve en touriste, pour son plaisir. La liberté de conscience nous paraît aller de soi. L'Histoire nous rappelle que ce ne fut pas toujours le cas

Remerciements

Nous remercions M. et O. Autrand, D. et R. Picheral, D. Duquenoy, de Patrimoine huguenot d'Ardèche pour leurs suggestions et la mise à disposition de documents.

22. Samuel Mours, *Portraits huguenots vivarois*, op. cité.